

Intervention de Jacques BRULHET le 11 octobre 2012
à l'Académie Vétérinaire de France

**"Réflexions et propositions pour une nécessaire refondation des écoles vétérinaires
françaises, piliers de la santé publique vétérinaire"**

Le 11 octobre 2012 le RSPV était présent à l'Académie Vétérinaire de France (AVF), invité par cette instance (section santé publique vétérinaire) à l'occasion de l'intervention de Jacques BRULHET sur l'enseignement supérieur vétérinaire.

Une quinzaine d'adhérents ont répondu présents et ont vivement apprécié la qualité de la présentation et des échanges qui ont suivi ouvrant la voie à d'autres réflexions.

La manifestation était présidée par Jeanne BRUGÈRE-PICOUX, présidente de l'AVF.

Voici donc un résumé succinct présentant les débats, classés par thème, qui ont suivi la présentation dont vous pourrez trouver le diaporama correspondant sur le site web de notre réseau (www.rspv.net).

■ **Le cursus des études vétérinaires**

- La comparaison entre pays sur la durée des études doit être effectuée avec prudence. La comptabilisation de la durée du cursus total est très variable. Par exemple en France les deux premières années préparatoires ne sont pas reconnues sur les sept années. Sans la levée du verrou des classes préparatoires, il sera difficile d'avancer mais le sujet est lourd.
- Certains pensent que les deux années de préparation ne servent à rien, que le concours est inutile, qu'il ne constitue pas l'étape majeure du cursus. C'est une sélection plus qu'une orientation. Pourtant, pour d'autres, cette sélection par le concours assure un excellent niveau apprécié notamment pour le recrutement dans la fonction publique. On a besoin de tirer le corps des Inspecteurs de la Santé Publique vétérinaire (ISPV) vers l'excellence, l'objectif pourrait être 20% de Ph.D.
- Il faudrait un cursus commun médecins, vétérinaires, pharmaciens, dentistes et ensuite choix entre fac et ENV. A noter que l'ENV de Nantes a lancé une expérimentation sur un recrutement commun médecins – vétérinaires.
- Aujourd'hui le concours d'entrée est commun avec les agronomes. Il faut conserver la trilogie agronomes, vétérinaires, médecins.
- Comment se fait-il que les ENV n'aient pas le droit de délivrer de doctorats?

■ **L'enseignement dans les écoles vétérinaires**

- L'intérêt des échanges d'enseignants avec d'autres écoles européennes est assez clair mais les tentatives n'ont pour l'instant pas pu aboutir.
- La formation de vétérinaires français à l'étranger, dans un pays de l'UE ne doit pas être considérée comme un problème, nous sommes dans l'UE et cela ne coûte rien aux contribuables français.
- Pour l'accueil des étrangers dans nos écoles, est-on capable de dispenser des cours en anglais? Cela commence.
- Aujourd'hui dans nos ENV tout est orienté vers l'enseignement «animaux de compagnie».
- A noter toutefois que les ENV ont la volonté de répondre au secteur agroalimentaire qui demande des vétérinaires.
- Il serait bien de lever le tabou qui entoure le microcosme des équipes enseignantes. Cet enseignement supérieur devrait être suivi par contrôles.
- En matière d'enseignement, il convient de se recentrer sur sa finalité pour l'Etat, sur les besoins de l'Etat en terme d'employabilité des vétérinaires. Il y a 30 ans la plupart des vétérinaires formés se dirigeaient sur la rurale. Aujourd'hui 25 à 30% des sortants ne vont pas en clientèle.

- Quels sont les besoins de la société française? Il convient de s'interroger avec la société civile sur ce qu'est le vétérinaire de demain. Que veut financer le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) ? La profession vétérinaire n'est peut-être pas la seule à décider de l'enseignement vétérinaire.

■ Proposition de révision de la structuration actuelle

- L'idée de création d'une fédération des ENV françaises est séduisante comme levier. C'est un moyen qui présente un intérêt par rapport aux enjeux sociétaux.
- Pour la création d'une 5ème ENV, il faudrait mettre immédiatement dans le circuit des enseignants de qualité. Des efforts de recrutement sont à faire.
- L'augmentation de vétérinaires formés ne se conçoit qu'avec le maintien de la qualité. Elle ne peut donc pas s'envisager dans les conditions actuelles.
- A travers le monde, l'importance est l'image que véhiculent les établissements, leur réputation. Il convient d'avoir une masse critique et pas seulement vétérinaire, d'où la création pour l'enseignement supérieur sous la tutelle du MAAF des six nouveaux pôles français.
- La profession vétérinaire est-elle ouverte à l'idée de la modification du *numerus clausus*?

■ La tutelle de cet enseignement supérieur

- L'AVF a fait deux rapports, l'un sur la recherche, l'autre sur l'enseignement (non terminé). Le rapport terminé et diffusé n'a eu aucun effet. Comment avoir une influence. AVF n'est pas du tout écoutée. Le MAAF a de moins en moins d'argent. Il y a un problème de tutelle.
- Une double tutelle avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être une priorité, demandée par beaucoup d'acteurs du monde vétérinaire; une triple tutelle en y ajoutant le ministère chargé de la santé serait intéressante, avec la notion de «one health».
- Il y a nécessité d'identifier le double ancrage de la formation vétérinaire avec le monde de l'agriculture, le MAAF y est très attaché, et le monde médical, moins bien défini.
- Les Assises Nationales de l'Enseignement et de la Recherche pilotées par la DGER vont permettre de voir les réflexions et orientations notamment sur le sujet de la tutelle.

■ Le métier de vétérinaire

- Il est souligné l'importance de la communication sur le sujet: faire connaître ce métier avec toutes ses facettes. Ce métier n'est connu qu'à travers les médias qui fournissent une image très réductrice du métier (=praticien). Nous devons réfléchir à donner une image plus variée et valorisante.
- On a beaucoup de mal à recruter pour la fonction publique. Il faut informer les élèves qu'il n'y a pas que la clientèle.

■ La recherche vétérinaire

- La recherche dans les ENV a été partiellement abandonnée par l'INRA.
- Le rapport AVF d'il y a 4 ans (travail de 10 personnes) a montré que le rattachement au ministère chargé de l'agriculture ne permettait pas une politique de recherche. L'INRA ne veut pas engager de recherche clinique encore moins les animaux de compagnie. L'INSERM permet un rapprochement pour les gros animaux.
- Il faut aérer cette profession vétérinaire en l'ouvrant vers la médecine.
- Dans la recherche vétérinaire il y a beaucoup de docteurs es sciences. Il faudrait se rapprocher des facultés de sciences et de médecine. Etre agricoles mais aussi médecins.
- Il manque un fonds de recherche sérieux d'appui.

En conclusion Jacques BRULHET remercie l'assemblée, se dit très heureux de tous ces échanges, de cette sensibilisation qui a déclenché de nombreuses questions qui vont contribuer à enrichir sa réflexion. Se rend compte que sa proposition de fédération répond à un grand nombre de préoccupations.